



**Délibération n°34/CT/2023 du 27/03/2023 portant fixation du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet de la commune de Tumarāa**

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifié portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU** l'arrêté n°1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
- VU** l'arrêté n°1117 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU** l'arrêté n°1118 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- VU** l'arrêté n°1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- VU** la délibération n°72/CT/2022 du 3 octobre 2022 portant création d'un emploi permanent de responsable de production végétale à temps complet ;
- VU** la délibération n°71/CT/2022 du 3 octobre 2022 portant création d'un emploi permanent de conducteur polyvalent à temps complet ;
- VU** l'arrêté n°2023/53 du 25 janvier 2023 de la commune de Six-Fours-Les-Plages portant détachement de monsieur CHEONG SANG Manutahi pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- VU** l'arrêté n°94/CT/2022 du 30 novembre 2022 portant nomination de monsieur DEANE Freddy, Teiva, en qualité de chef du centre d'incendie et de secours de la commune de Tumarāa ;
- VU** l'arrêté n°84/CT/2022 du 15 novembre 2022 modifié portant nomination, par voie de recrutement direct, de monsieur HAAPII Gaston en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;

**Considérant** que par délibération n°72/CT/2022, a été créé un emploi permanent de responsable de production végétale à temps complet ;

**Considérant** que par délibération n°71/CT/2022, a été créé un emploi permanent de conducteur polyvalent à temps complet ;

**Considérant** que monsieur Gérard, Manutahi Cheong Sang, responsable d'opération, a par arrêté par arrêté n°2023/53 du 25 janvier 2023 de la commune de Six-Fours-Les-Plages, été détaché pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 et que l'emploi de responsable d'opération qu'il occupait précédemment, créé à travers la délibération n°52/CT/19 du 26 juillet 2019, devient de fait vacant ;

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 987-200015097-20230327-DEL_2023_34-DE

**Considérant** que monsieur Freddy Deane a par arrêté n°94/CT/2022 du 30 novembre 2022 été nommé en qualité de chef du centre d'incendie et de secours et que l'emploi de chef d'agrès qu'il occupait précédemment, créé à travers la délibération n°107/CT/19 du 18 décembre 2019, devient vacant.

**Considérant** que monsieur HAAPII Gaston a, par arrêté n°84/CT/2022 du 15 novembre 2022 modifié, été nommé, par voie de recrutement direct, en qualité de fonctionnaire stagiaire au sein du cadre d'emplois « exécution » (D), au grade d'agent de la spécialité technique dans le domaine du bâtiment ;

Où l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 mars 2023

ADOPTE

**Article 1 :** Le tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de Tumaraa est fixé de la manière suivante :

Cadres d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs non pourvus
<b>Conception et encadrement (A)</b>	Conseiller principal	1	1	0
	Conseiller	1	1	0
	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal*	1	0	1
<b>Maîtrise (B)</b>	Technicien principal	1	1	0
	Technicien	2	1	1
	Technicien ou technicien principal*	1	0	1
<b>Application (C)</b>	Adjoint principal	4	3	1
	Brigadier	1	1	0
	Adjoint	3	2	1
	Gardien	2	2	0
	Adjoint ou adjoint principal*	1	0	1
	Sergent	4	3	1
	Gardien ou brigadier*	1	0	1
<b>Exécution (D)</b>	Agent principal	8	8	0
	Caporal-chef	1	1	0
	Agent qualifié	12	10	2
	Agent de sécurité publique qualifié	1	1	0
	Agent	15	13	2
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>	<b>48</b>	<b>12</b>

\* Emploi ouvert à plusieurs grades

**Article 2 :** Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, au budget annexe de la restauration scolaire, au budget annexe de l'eau et au budget annexe des déchets verts.



**Article 3 :** Le tableau récapitulatif des emplois vacants figure en annexe 1 de la présente délibération.

**Article 4 :** Les délibérations n°31/CT/2022 du 28 mars 2022 et 95/CT/2021 du 22 juillet 2021 sont abrogées.

**Article 5 :** Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services de la commune de Tumaraa. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux (2) mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le deuxième adjoint au maire



Mme Noëla TEHUIOTOA

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de Tumaraa certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 987-200015097-20230327-DEL_2023_34-DE

**ANNEXE 1 - TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPLOIS VACANTS**

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>SPECIALITE</b>	<b>GRADE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DELIBERATION OU ARRETE</b>
Conception et encadrement (A)	Administrative	Conseiller ou conseiller qualifié ou conseiller principal	Directeur des finances et des ressources humaines	Délibération 41/CT/17 du 30 juin 2017
Maîtrise (B)	Technique	Technicien	Responsable d'opération	Arrêté n°2023/53 du 25 janvier 2023 (Six-Fours-Les-Plages)
	Technique	Technicien ou technicien principal	Responsable de la production végétale	Délibération 72/CT/2022 du 3 octobre 2022
Application (C)	Technique	Adjoint ou adjoint principal	Chef d'équipe	Délibération 45/CT/18 du 18 juin 2018
	Technique	Adjoint	Adjoint au responsable des services techniques	Délibération n°09/CT/14 du 28 février 2014
	Administrative	Adjoint principal	Secrétaire	Arrêté 48/CT/2021 du 16 juin 2021
	Sécurité publique	Gardien ou brigadier	Agent de police municipale	Délibération n°43/CT/18 du 18 juin 2018
	Sécurité civile	Sergent	Chef d'agrès	Délibération 107/CT/19 du 18/12/2019

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 987-200015097-20230327-DEL_2023_34-DE

CADRE D'EMPLOIS	SPECIALITE	GRADE	INTITULE	DELIBERATION OU ARRETE
Exécution (D)	Technique (domaine du bâtiment)	Agent qualifié	Conducteur polyvalent	Délibération 94/CT/2021 du 22 juillet 2021
	Administrative	Agent qualifié	Secrétaire et mandataire du service hydraulique	Délibération n°73/CT/13 du 26 novembre 2013 portant modification de la délibération n°53/CT/13 du 28 août 2013
	Technique	Agent	Chauffeur	Arrêté 46/CT/2021 du 16 juin 2021
	Administrative	Agent	Agent administratif	Délibération 26/CT/18 du 15 mars 2018

RF HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 987-200015097-20230327-DEL_2023_34-DE

Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date de la séance	Date de publication sur le site Internet (1)	Date de transmission à la subdivision administrative des îles Sous-le-Vent	Date du rendu exécutoire
17/03/2023	17/03/2023	27/03/2023	30/03/2023	30/03/2023	30/03/2023

Le 27 mars 2023 à 8h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tevaitoa en séance publique sous la présidence de madame Noëla Tehuiotoa, deuxième adjoint au maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Teddy Tefaataua a été désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum ayant été atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration donnée à
En exercice	27	TETUANUI Cyril		X	TEHUIOTOA Noëla
Présents	18	AMIOT Serge		X	TERAIAHAROA Pierre
Absents	09	TEHUIOTOA Noëla	X		
Procurations	05	DEHORS Raimana		X	
Pour	23	DAVIDA Hinarava	X		
Contre	00	SHAN Gabriel	X		
<b>Délibération</b> <b>N°34/CT/2023</b> <i>portant fixation du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet de la commune de Tumarāa</i>		TAUTOO Philomène	X		
		MAI Alfred	X		
		GUILLOUX Pitate	X		
		TERAIAHAROA Pierre	X		
		EBERA Léontine	X		
		TAURAA Come	X		
		PEU Yvette		X	DAVIDA Hinarava
		TAEAE Micheline		X	GUILLOUX Pitate
		HOLMAN Gérard	X		
		TEHAAI Christian	X		
		TARATI Tina	X		
		TEHEIURA Séraphin	X		
		RAAPOTO Tihoni	X		
		OLDHAM Constance		X	TAURAA Come
		COLOMES Moemoea		X	
		GOLTZ Gérard	X		
		TEFAATAU Teddy	X		
		ATTU Gaëtan	X		
		DRUART Jacqueline		X	
		HOPARA Rino	X		
	LIKAOU Johan		X		

(1) www.commune-tumarāa.pf



Le deuxième adjoint au maire

Mme Noëla TEHUIOTOA

HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 30/03/2023

987-200015097-20230327-DEL\_2023\_34-DE

Le secrétaire de séance

M. Teddy TEFAATAU